

Suppressions d'emplois dans l'Éducation : Luc Chatel abat ses cartes

Le ministère de l'Education nationale vient d'adresser aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académies une série de documents destinés à leur indiquer où trouver les gisements d'emplois dans la perspective des 16 000 suppressions envisagées pour le budget 2011.

Avec un parfait cynisme, il abat enfin ses cartes et décline 13 mesures sur lesquelles recteurs et IA devront s'appuyer pour quantifier les « gains d'emplois » possibles.

Ce document est la preuve qu'au gouvernement, et en particulier au ministère de l'Education nationale, il y a bien un discours coté cour et un discours coté jardin.

S'agissant du second degré, alors que le président de la république affirmait il y a peu encore que la réforme du lycée ne supprimerait aucun emploi, son ministre écrit aujourd'hui noir sur blanc que « La réforme du lycée général et technologique offre des possibilités significatives d'optimisation aux établissements » notamment par le biais de la dotation globalisée, de la mise en place du tronc commun en première, des conventions entre établissements pour les enseignements d'exploration. Il indique très clairement que l'offre de formation doit être réduite et pousse à la mise en concurrence accrue des établissements.

Alors que le ministre promettait une rentrée avec des taux d'encadrement stable, il préconise en collège comme en lycée l'augmentation des effectifs par classe allant jusqu'à théoriser qu' « Il n'est pas démontré ...que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves » alors que les taux d'encadrement des internats d'excellence que le ministère met en place font rêver tous les établissements.

La fermeture des petits établissements est suggérée arguant de leur coût pour les finances publiques sans souci de la marginalisation de certains territoires que ces fermetures ne manqueraient d'engendrer.

Les IDD en collège sont remis en cause non pas sur le fond mais surtout pour les deux heures qui leur sont attachés .Ainsi le ministère indique à ce sujet « Dans le cadre de son autonomie, l'établissement peut procéder à des groupements d'élèves de plusieurs classes d'un même niveau. » Et vive la découverte à 60 par groupe!

Les décharges de service sont à nouveau dans le collimateur : le ministre appelle à une application stricte des décrets de 50 notamment « dans le cadre de la réforme des de la classe de première » et à faire la chasse à toutes les heures de décharges « non statutaires » (soutien scolaire, chorale, coordination disciplinaire, formation TICE...)

Enfin, il appelle une nouvelle fois à **l'optimisation du remplacement**, ce qui pour lui signifie recours à de plus en plus de personnels précaires et la diminution des moyens en emplois alloués à cette tâche alors même qu'ils font déjà cruellement défaut.

Une fois de plus c'est la traduction de la mise en œuvre du credo gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite qui fait office de politique éducative ce que le Snes dénonce depuis des mois.